

nouveau y trouveront en leur place les leçons nouvelles exigées par les changements qu'ont subi les fêtes et les octaves de saint Jean Baptiste, des saints Pierre et Paul et de saint Joseph.

Mais ceux qui se sont contentés d'un psautier nouveau dont ils se serviront avec leur ancien bréviaire, devront se procurer les feuillets ou brochures suivantes à leur évêché respectif, ou chez leur libraire. :

Octave de S. Joseph (18 pages in-48) pour bréviaire de 5 pouces . . . . .	10 sous.
Octave de S. Joseph (16 pages in-12) pour bréviaire de 6 ou 7 pouces . . . . .	10 sous.
Octave des S. Jean-Baptiste et 1 juillet (9 pages in- 48) pour bréviaire, de 5 pouces . . . . .	5 sous.
Octave des S. Jean-Baptiste et 1 juillet (8 pages in-12) pour bréviaire, de 6 ou 7 pouces . . . . .	5 sous.
Suffrage pour l'office de la Ste Vierge, le samedi . . . . .	1 sou. (6 pour 5 sous.)

De plus, trois antiennes des vêpres du dimanche sont changées et pour les mots et par suite pour la notation; de plus un seul suffrage remplace tous les suffrages anciens que l'on doit aussi procurer aux chantres.

Antiennes et suffrages notés. . . . . 2 sous (3 pour 5 sous).

Ces offices ne seront en vente qu'à la fin de la semaine prochaine, à l'archevêché de Montréal.